

Département de la Somme

N°17/2023

-----  
Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Création d'un poste  
d'assistant d'enseignement  
artistique principal de 2<sup>ème</sup>  
classe à temps non complet

*Etaient absents, excusés :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Date de convocation :

06 mars 2023

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

Date de séance :

16 mars 2023

\*\*\*\*\*

Date d'affichage :

22 mars 2023

La séance étant ouverte,

Délibération portant création, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 d'un grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

Membres en exercice : 55

Le Conseil communautaire,

Membres présents : 43

Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Membres votants : 46

Vu le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

de 13 heures 30 à 18 heures

Vu le décret n° 2022-1201 du 31 Août 2022 modifiant l'organisation et la carrière des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 fixant la liste des emplois permanents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu le tableau d'avancement de grade 2023,

Où le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 un emploi permanent au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- complète la délibération du Conseil communautaire susvisée et modifie comme suit le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Nièvre et Somme :

Effectif	Emploi	Durée	hebdomadaire
1	Assistant enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	20 h 00

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

